

tions apportées aux prévisions budgétaires de ces ministères devront être étudiées en tenant compte de ces transferts de responsabilité. Une fois que le Parlement aura approuvé la loi sur l'organisation du gouvernement et les prévisions des dépenses, le financement de ces nouvelles charges incombera au nouveau ministère.

L'augmentation proposée des dépenses ayant trait au ministère des Affaires extérieures traduit la décision du gouvernement de réunir sous la direction de ce ministère les services de soutien administratif que maintiennent plusieurs ministères à l'étranger. On espère ainsi rehausser l'efficacité de ces services de soutien. Cette augmentation des dépenses relatives au ministère des Affaires extérieures est compensée par une coupure des dépenses dans d'autres ministères.

• (2.30 p.m.)

Lorsque j'ai déposé le budget des dépenses l'an dernier, j'ai attiré l'attention des députés sur la nouvelle méthode de présentation des prévisions budgétaires. Je vous ai alors signalé que celle-ci témoignait de nos efforts pour «améliorer le processus de répartition des ressources et pour mieux informer le Parlement et la population du Canada des objectifs, du fonctionnement et des dépenses des ministères et des organismes du gouvernement».

En raison de l'importance que notre gouvernement attache à l'information de la population du Canada, en ce qui concerne les rouages et les décisions du gouvernement, nous avons fait un autre pas dans cette direction. La présentation du budget des dépenses nous fournit l'occasion d'informer plus largement la population du Canada sur les prévisions de dépenses sous la forme d'une brochure que nous mettons aujourd'hui à la disposition des représentants de la presse et qui doit aussi être distribuée aux membres de cette Chambre. Le public pourra se procurer cette brochure en s'adressant à Information Canada.

Elle s'intitule: «Où va l'argent de vos impôts—Budget des dépenses du gouvernement du Canada pour l'année financière 1971-1972».

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Drury: Je n'en suis pas l'auteur. La brochure décrit le mécanisme des décisions qu'utilise le gouvernement en ce qui concerne l'affectation des ressources financières qu'il soumet à l'approbation du Parlement. La brochure porte plus particulièrement sur l'affectation des sommes pour l'année financière 1971-1972 conformément aux priorités du pays et de celles de son gouvernement.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, s'il n'avait pas été indiqué que le document qu'on vient de me remettre, il y a quelques minutes, vient du président du Conseil du Trésor, je l'aurais pris pour une autre publication d'Information Canada, car il me semble que ce document tente de dissimuler au public canadien l'ampleur—et je ne parle pas de la nature mais de la totalité—des dépenses projetées par le gouvernement et dont le poids retombe évidemment sur les épaules des contribuables. On y verra peut-être une justification de l'insistance que met le ministre des Finances à augmenter les impôts par le tour de passe-passe que représentent les révisions de l'impôt sur le revenu, et c'est peut-être là une des raisons.

[L'hon. M. Drury.]

Nous constatons une augmentation d'environ 900 millions de dollars dans les dépenses budgétaires de cette année, et nous allons voir comment elles se répartissent. Je n'ai pas eu le temps d'examiner tous les tableaux relatifs à l'affectation de ces dépenses, ni de découvrir quelles seront les augmentations autres que celles que le ministre a mentionnées brièvement. J'ignore si quelqu'un a pu examiner ce document, où il est question de 25 millions de dollars de plus, pour les quatre destroyers porteurs d'hélicoptères, à l'intention du ministère de la Défense nationale. Maintenant, le ministre estime que ces navires sont trop spécialisés. Le député de Trinity (M. Hellyer) qui était ministre de la Défense nationale quand le projet a été lancé, et quand on a décidé la construction de ces destroyers. Mais nous savons également qu'en 1963, les plans de construction de ces quatre navires ont été mis au rancart par le ministère de la Défense nationale d'alors parce que ces navires n'étaient pas assez spécialisés. Tout ce que je puis dire, c'est qu'en plus de ces dépenses et des réorganisations de ce genre au ministère de la Défense nationale, lesquelles ont coûté fort cher, nous avons eu six ans d'une politique stupide dont le résultat le plus clair est que les militaires portent maintenant un uniforme vert. Si ce n'était la situation économique actuelle du pays et le fait que tant de militaires sont retenus par les pensions, nous n'aurions pas aujourd'hui la moitié des effectifs que comptent nos forces armées. C'est une des réalisations de ces dernières années, avant l'arrivée de la claqué ministérielle de l'arrière-plan, qui parle maintenant de l'uniforme vert. Si elle avait connu les forces armées jadis, elle se serait rendu compte combien elle était différente de ce qu'elles sont aujourd'hui.

Cela dit, il est intéressant de noter que nous n'étudions pas le bill C-207, mais que le gouvernement a pris l'initiative et a dressé le budget comme si le projet de loi serait adopté. Le ministère des Pêches et des Forêts a été supprimé. Nous avons maintenant un ministère de l'Environnement et toutes les instances de mes collègues des provinces atlantiques et de la côte du Pacifique en vue de conserver l'identité des pêches ont échoué. Pourquoi? Parce que c'était du tout cuit. Le budget, qui a sans doute été imprimé il y a plusieurs semaines, a été établi de cette façon. Le gouvernement n'a pas l'intention d'accepter les recommandations qui pourraient être faites et je suppose qu'il n'accepterait même pas les instances du ministre actuel des Pêches et des Forêts qui voudrait conserver ce poste et reconnaître les droits de l'importante industrie de la pêche.

Ce que nous voudrions savoir et étudier, c'est combien vont coûter tous les départements qu'on se propose de créer aux termes du bill C-207. Ce sera là une question fort intéressante. Nous savons que ces prévisions seront soumises au comité, et même si le président du Conseil du Trésor a dit l'année dernière et encore cette année que la forme sous laquelle seront présentées ces prévisions les rendra plus intelligibles et transmettra plus de renseignements, je vous demande si ce n'est pas le gouvernement plutôt que le Parlement qui propose et élabore le nouveau Règlement de la Chambre. Je puis montrer du doigt les députés et les ministres à qui l'on doit ce nouveau Règlement. On nous a alors forcés à l'adopter. Franchement, je dirais que maintenant la Chambre et le public canadien en savent moins sur les programmes de dépen-